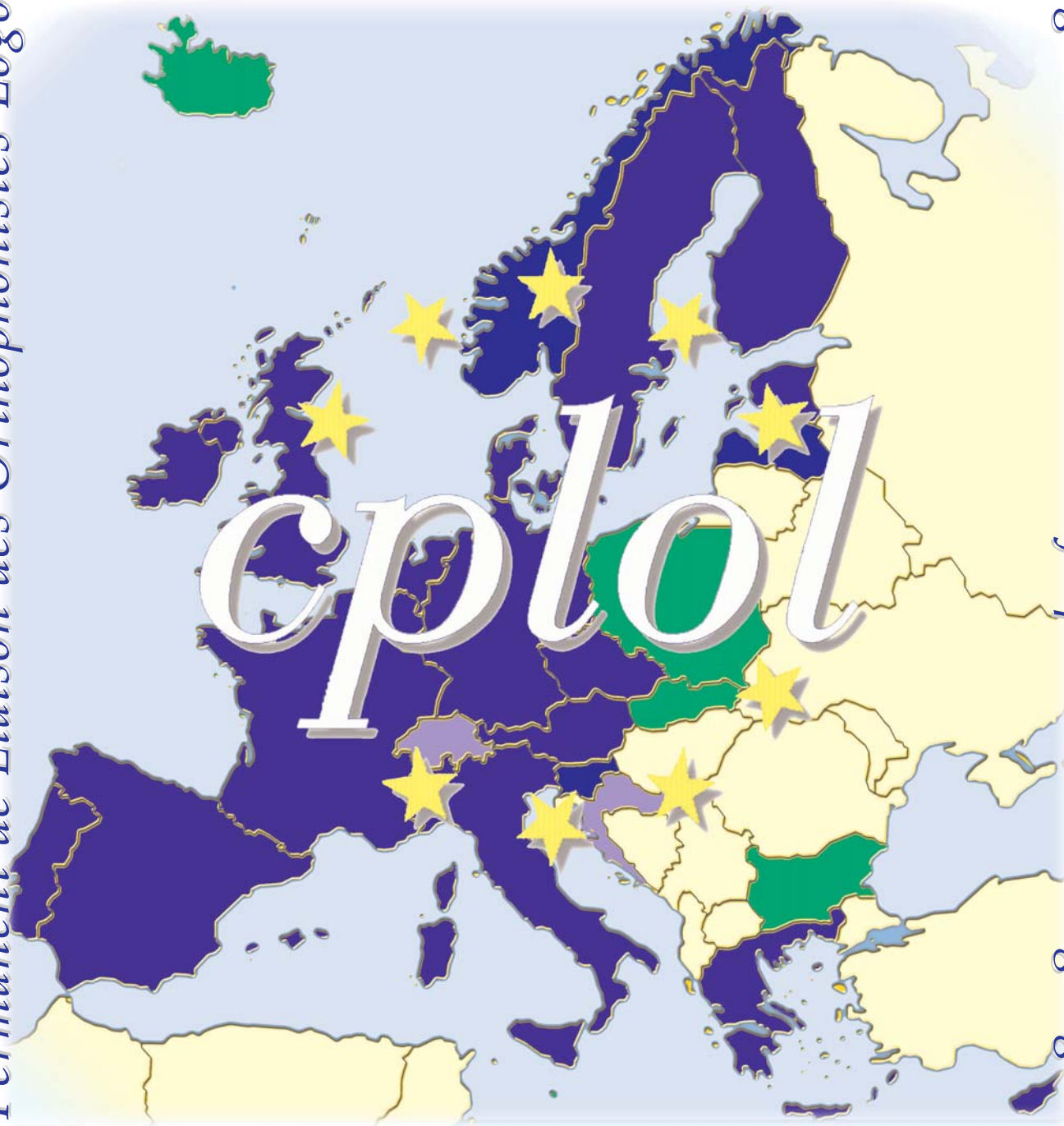


A.G. 2007 Mai

Comité Permanent de Liaison des Orthophonistes-Logopèdes

Standing Liaison Committee of Speech and Language Therapists



**Lettre d'Information
Riga**

Table des matières

Ordre du jour	4
Procès-Verbal d'A.G. à Graz 2005	5
Procès-Verbal d'A.G.E. à Athènes 2006	9
Rapport d'activité du C.E.	11
Rapport de la présidente	11
Rapport du Commission Pratique Proff. ...	12
Rapport de la Comité Congrès	13
Rapport du Commission Formation	14
Rapport de la Comité Reconnaissance ...	15
Budget: Rapport des années 2005 et 2006	15
Budgets 2005 et 2006	16
Nouveaux membres du CPLOL	17
Candidatures / Elections	18
Plan de travail de 2005 à 2007 - Status	20
Plan de travail de 2007 à 2009	21
Revision des Minima incompressibles pour la formation initiale ..	22
Le project Journée Européenne	26
Proposition de cotisation	27
Propositions des associations membres	28
FNO	28
Nouvelles nationales	29

Ordre du jour

de l'A.G. - 12 - 13 Mai - 2007

Samedi

1. Ouverture de l'A.G.
 - 1 a. Compte des représentants votants
2. Approbation des PV des A.G.E. à Athènes 2006
3. Rapport d'activité du C.E. 2005-2007
4. Budget
 - A. Rapport du trésorier
 - B. Rapport des vérificateurs aux comptes
5. Bienvenu à Norvege comme membre entier. Presentation et vote d'admission des nouveaux membres: Bulgarie, Islande, Malte, Pologne, Slovaquie.
6. Elections
 - A. - des membres du C.E.
 - B. - des vérificateurs aux comptes

Dimanche

7. Présentation des projets 2007-2009
8. Congrès 2009. Pour information
9. Minima incompressibles pour la formation initiale. Adoption d'une proposition modifiée.
10. Journée Européenne de l'Orthophonie. Vote sur le projet.
11. Vote sur une proposition de modification de l'assiette de cotisation
12. Propositions des associations membres
 - A. FNO
13. Actualités nationales
14. Lieux & association d'accueil de l'A.G. ordinaire, automne 2009
15. Divers
16. Clôture

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du CPLOL Mai 2005, Graz

1. Ouverture de l'AG :

La présidente Linda Schrey-Dern accueille tous les délégués à l'Assemblée Générale Ordinaire 2005. Elle formule un mot de bienvenue tout particulier en direction des représentants de la Slovénie, Katja Bucik and Mladen Jelacic, et des interprètes Marcia Beer et Michèle Kaufmann-Meyer.

Puis la présidente demande à l'Assemblée d'approuver deux amendements à l'ordre du jour distribué, qui sont les points 3A : présentation et adhésion des nouveaux membres, et 7A : vote sur le fonctionnement futur du CPLOL.

L'agenda ainsi modifié est unanimement approuvé.

Le secrétaire Général procéda au compte des représentants votants - soit 33 représentants présents.

2. Adoption des Procès-verbaux

Il n'y eut aucun commentaire ou remarque concernant les procès-verbaux tels qu'ils ont été publiés dans la lettre d'information /Newsletter.

Les deux procès-verbaux - de l'AG ordinaire de Malmö 2003 et de l'AG extraordinaire de Limassol en 2004 - furent approuvés unanimement.

3. Rapport d'activité

La présidente présente le rapport, en faisant référence à sa publication dans la lettre d'information/Newsletter.

Ce rapport d'activité est mis au vote - et adopté par une majorité de 31 voix. Il y eut 2 abstentions (FNO) et aucun vote contre.

3 A. Présentation de l'association slovène des Orthophonistes (DLS)

Les représentants de la DLS furent invités à présenter leur association. Katja Bucik remercia la présidente de lui offrir cette opportunité - puis donna une description de la Društvo Logopedov Slovenije.

Cette association fut fondée le 20 mai 2004 et a été officiellement enregistrée en septembre 2004.

Il y a 150 orthophonistes en Slovénie, dont 124 sont des adhérents de l'association slovène. La plupart des adhérents travaillent dans des écoles pri-

maires, des centres pour la parole et l'audition, et des services de santé. La Slovénie a deux millions d'habitants, il y a donc 1 orthophoniste pour 16129 habitants.

Le cursus de formation initiale pour les orthophonistes dure 4 ans, à l'Université de Ljubljana, la faculté de sciences de l'Education et la faculté de Médecine. Il y a également 3 programmes de formation complémentaire. Katja Bucik nous précise également les objectifs principaux et les activités poursuivies par l'association, dont fait partie la formation continue.

Plusieurs questions ont été posées afin de comprendre le système de formation.

Katja Bucik explique que pour le moment le programme complet s'organise autour de 4 années de formation initiale universitaire + 2 années pour le mastère + 3 années pour le doctorat.

Il existe une autre branche de formation continue qui est une spécialisation en orthophonie clinique en trois ans.

La présidente exprime ses chaleureux remerciements à Katia pour cette présentation et les bons résultats obtenus depuis Malmö.

LH, vice-président pour les relations internationales, fait un commentaire sur la façon dont les négociations avec SAL ont été menées - et recommande l'admission de la SAL en tant que membre à part entière.

De forts applaudissements ont suivi l'adhésion de l'association et sa bienvenue au CPLOL.

Katja Bucik retourna les compliments de bienvenue au nom de tous les membres slovènes.

Jean-Marc Kremer pose la question des modifications des statuts devant suivre cette admission. La présidente a répondu que puisque l'admission était prononcée unanimement, l'ajout de la Slovénie dans la liste des membres du CPLOL devenait pure formalité. Le secrétaire générale en prendra soin.

4. Présentation des dossiers achevés

Birgitta Rosén-Gustafsson (BRG), vice-présidente pour la prévention, fait le point sur le projet brochure, le questionnaire, et le projet dysphagie. Ce

rapport sur la dysphagie sera bientôt prêt pour publication. Il se fonde sur un étude mise au point par le CPLOL et s'adressant aux collègues européens, et décrit la situation actuelle de la prise en charge de la dysphagie, c'est-à-dire quelle est la profession responsable de ces patients etc. Ces documents existent en plusieurs langues et sont/seront disponibles sur le site Internet du CPLOL.

Aileen Patterson (AP), vice-présidente pour la pratique professionnelle et la formation, nous fait part de l'avancement de l'étude sur la formation continue professionnelle (CPD ou Continuing Professional Development) , qui est pratiquement achevée, et sera prochainement disponible sur le site Internet.

Elle nous informe également d'une étude sur le nombre d'étudiants présents dans les pays membres, dont le résultat sera bientôt disponible sur le site Internet dans les deux langues.

Tina Faber donne des informations sur les listes de bases de données et de journaux sur le site Internet.

AP remercie Annu Korpijaakko-Huuhka et Susanne Daniel pour leur grande contribution au travail de la commission. Et BRG remercie tout particulièrement Jean-Marc Hild. En effet, tous trois ont annoncé qu'ils terminent leur mandat avec le CPLOL par cette rencontre.

5. Trésorerie / Budget

Le trésorier présente les résultats des comptes 2003-2004.

Il précise que le résultat 2004 montre en fait un déficit de 15000€. Cependant les dépenses pour les deux années suivantes devraient diminuer, ce qui permettrait d'équilibrer le budget sur cette période. JR remercie les délégués de bien vouloir demander le remboursement de leurs frais en passant par leurs associations nationales.

C'est au nom des deux commissaires aux comptes que George Kalomiris fait la déclaration suivante:

" les commissaires aux comptes ont trouvé que les chiffres et les données de la trésorerie étaient conservés dans des conditions idéales même pour le plus strict comptable. Tous les livres et les dossiers sont remplis et conservés méticuleusement. Tout a été retrouvé en bon ordre ".

"The auditors found all the financial figures and data in a condition dreamt of even by the most demanding accountants. All books and files are meticulously kept and informed. Everything was

found to be in the right order" - et ont recommandé que les comptes soient approuvés par l'Assemblée Générale.

Avant de procéder au vote, le Secrétaire Général attire l'attention sur le fait que la délégation espagnole était arrivée, et que les représentants slovènes avaient obtenu le droit de vote, portant ainsi le nombre total de votes à 37.

Les comptes furent unanimement approuvés par 37 votes pour.

- - - -

Après la pause café, l'assemblée reprit avec la dernière allocution de Linda Schrey-Dern en tant que présidente :

"Chers amis,

En quittant le CPLOL aujourd'hui, et avant que les procédures d'élection ne soient engagées, je souhaite exprimer mes sentiments personnels et décrire les idées que j'ai sur le futur du CPLOL.

Tout d'abord j'ai vraiment apprécié d'être votre présidente!! L'idée de l'Europe est devenue une réalité au fur et à mesure que nous travaillions au CPLOL ; dans les Assemblées Générales, dans les commissions, et dans les groupes de travail. Un respect mutuel règne dans les discussions. Cela a été un réel plaisir de vous rencontrer Durant ces 6 ans, ou plutôt ces 17 ans!! Nous avons échangé sur nos expériences professionnelles et j'ai profité de ces rencontres à la fois personnellement et professionnellement !! je voudrais vous remercier pour cela !

L'avenir du CPLOL est pour moi qu'il devienne l'unique plate-forme européenne pour les orthophonistes officiellement reconnue par les autorités européennes. En tant que plate-forme européenne, le CPLOL pourrait obtenir le pouvoir d'influencer plus directement les décisions de l'UE qui affectent notre profession. Le CPLOL pourrait peut-être avoir davantage de possibilités pour réaliser des projets subventionnés par l'UE, afin que notre développement professionnel devienne de plus en plus une question européenne plutôt que nationale.

Enfin je voudrais vous rappeler que le succès du CPLOL est du au fait qu'un esprit " cplolien " prévaut dans toutes ses activités :

- un esprit qui garantit l'égalité entre les pays et les cultures

- un esprit qui respecte les pays plus petits qui représentent seulement quelques professionnels

- et enfin mais surtout l'esprit de respect mutuel envers quiconque et ses opinions.

Je suis convaincue que cet esprit démocratique a mené le CPLOL à devenir cette organisation qu'elle est à présent. J'espère que le CPLOL va continuer à suivre ce chemin parce que je suis convaincue que cela aidera au développement de l'orthophonie. Un des objectifs principaux du CPLOL serait d'établir des lignes de conduite pour le bilan et la prise en charge thérapeutique, afin de sauvegarder un service de haute qualité pour nos patients dans toute l'Europe !! "

6. Election des membres du CE

Le Secrétaire Général informe l'assemblée de la procédure des élections - et propose qu'Ene Taurafeldt (de l'Estonie) et Mladen Jelcic (de la Slovénie) comptent les votes. Cette proposition est acceptée par l'Assemblée Générale.

En raison du fait que 5 représentants ont été nommés pour les 4 postes de vice-présidents, le Comité Exécutif a décidé de voter à bulletins secrets - et par conséquent, afin de donner du temps pour le comptage des votes, de commencer par cette élection des vice-présidents.

Avant de procéder au vote, les nommés pour les postes de vice-présidents se sont brièvement présentés.

Ces présentations et déclarations ont été prononcées par : Aileen Patterson, Tina Faber, Hanneke Kalf, George Kalomiris, and Maria Christopoulou.

Le résultat du vote à bulletins secrets officialise l'élection des nommés suivants:

Aileen Patterson, Tina Faber, Hanneke Kalf, et George Kalomiris.

Jean-Marc Kremer demande que l'élection du président, du secrétaire général et du trésorier se déroule également à bulletins secrets. Le résultat de ce vote est que les trois personnes nommées ont été élues :

Présidente: Birgitta Rosén-Gustafsson

Secrétaire Général: Bent E. Kjaer

Trésorier: Joe Reynolds.

BRG remercie l'Assemblée Générale de la confiance qu'elle lui démontre.

Enfin le Secrétaire Général propose que Lily Lalor soit réélue et que Wiebke Scharff la rejoigne en tant que commissaire aux comptes. Des applaudissements unanimes montrent l'approbation de l'Assemblée.

o o o o o

Dimanche 8 mai:

La nouvelle Présidente, Birgitta Rosén-Gustafsson, poursuit la direction de l'Assemblée Générale - et demande quelles sont les pays qui souhaitent présenter des questions nationales au point 8.

Le Portugal et le Royaume Uni le font savoir.

7. Présentation des projets en cours

Congres Berlin 2006:

Tina Faber nous fait part de la progression de l'organisation du congrès. Le logo du congrès est présenté. Elle annonce que l'appel à communication sera diffusé dès à présent.

Lignes directrices pour la qualité

Tina Faber présente également le projet de Lignes Directrices pour la Qualité. Les réponses aux questionnaires ont été organisées dans un tableau récapitulatif. Il persiste quelques pays absents dans cette étude, mais l'information devrait être obtenue dans un futur proche - et le résultat final sera diffusé sur le site Internet.

Hanne Kalf poursuit en indiquant le travail actuel de développement des critères CPLOL.

Journée Européenne de l'Orthophonie

Birgitta Rosén-Gustafsson présente l'avancement du projet. Le but de la discussion a été de permettre dans chaque pays la présentation de cette Journée Européenne dans un format similaire. La commission va rédiger un exemple de lettre pour toutes les associations, en les encourageant à s'associer au projet. De même, une lettre de présentation sera rédigée pour que les associations nationales puissent contacter les autorités, les éventuels sponsors, etc.

Un dossier de presse sera également disponible grâce au concours (gracieux) de professionnels, ainsi qu'un slogan et une affiche. Une proposition sera envoyée au CE et à la commission avant la fin du mois de mai.

Michèle Kaufmann-Mayer nous fait part d'une Journée de l'Orthophonie en Suisse organisée cette année. voir www.dlv.ch .

7 A . Fonctionnement futur du CPLOL

La présidente précise que la structure et le fonctionnement futurs ont été discutés de façon approfondie dans les commissions vendredi ou samedi. La présidente de la FNO fait une déclaration (voir en annexe) sur le procédé de modification et d'adoption de la structure prochaine du CPLOL, en exprimant la déception de la délégation française

suite au manque d'opportunité de poursuivre un débat approfondi sur la future structure et le fonctionnement du CPLOL. Elle propose de mettre en place un groupe de travail pour discuter de cette question importante.

Bent Kjaer recommande qu'il soit procédé comme le CE l'a proposé, étant donné le nombre important de tâches et de projets à gérer ; que tous les représentants doivent se sentir responsable du bon fonctionnement optimal du CPLOL ; et que, selon les statuts, c'est l'AG qui a la responsabilité de créer les commissions jugées nécessaires.

Aileen Patterson suggère de conserver suffisamment de temps pour une discussion au cours de l'Assemblée Générale de 2007, puisque nous aurons d'ici là pu expérimenter, et que nous nous concentrons sur le travail en cours.

Nicole Denni-Krichel clarifie le fait que la délégation française ne remet pas en cause la réduction du nombre de représentants et de commissions, mais que le processus de modification de la structure avait été trop rapide.

Jean-Marc Kremer répète que la FNO désire qu'un groupe de travail discute l'avenir en tenant compte du nombre croissant de ses membres, les implications financières et la proposition française de proportionnalité aux votes.

La présidente conclut le débat en déclarant que la proposition avait été enregistrée et que le CE y travaillerait.

La proposition pour le fonctionnement futur du CPLOL, dans sa forme publiée dans la lettre d'informations/newsletter est proposée au vote - et adoptée unanimement par 37 votes.

8. Questions nationales

Portugal: António Carvalhal nous fait part de l'organisation du congrès "Orthophonie - limites et perspectives" - et attire notre attention sur le fait que les membres du CPLOL peuvent y assister au tarif adhérent (conformément à l'accord mutuel décidé par l'Assemblée Générale).

Royaume Uni : le bureau du Royal College nous informe que l'ouvrage "Clinical Guidelines" (lignes de conduite clinique) a été publié.

Le Secrétaire Général encourage les représentants à envoyer des informations sur les congrès nationaux à l'administrateur du site, afin qu'elles soient diffusées sur le site Internet du CPLOL.

9. Lieu et association accueillant le congrès en 2009

Le Portugal et l'Espagne posent leurs candidatures à l'organisation du prochain congrès à Madrid.

L'information est accueillie par des applaudissements fournis !

Chypre avait également proposé d'organiser le prochain congrès. Cependant, après avoir entendu la proposition ibère, ils retirent immédiatement leur candidature et proposent d'accueillir la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

La présidente remercie ces trois délégations pour leurs propositions et promet que le CE les prendra en considération, et gardera le contact avec les associations concernées.

10. Lieu (et dates) de l'AG ordinaire en 2007

Cf point 9.

11. Divers

- ♦ L'administrateur du site Internet précise que les courtes descriptions paraissant sur le site à la rubrique " orthophonie dans les pays membres " semble permettre une diminution des requêtes par courrier électronique concernant les conditions de travail nationales etc. Il encourage par conséquent les représentants des pays dont l'information manque encore sur le site, de bien vouloir rédiger et envoyer cette description afin de terminer ce " projet Internet " .

- ♦ De même, il demande que les derniers chiffres manquants concernant le nombre d'orthophonistes exerçant dans les pays membres lui parviennent, afin de compléter cette rubrique de la présentation de notre profession.

- ♦ Enfin, il annonce que le CE va demander aux associations membres de lui communiquer les noms de leurs deux représentants officiels pour le mandat 2005-07 pour le 1er août.

En conclusion de cette Assemblée Générale, et au nom de tous les représentants, la présidente exprime ses remerciements chaleureux aux collègues autrichiens pour l'excellent accueil qu'ils nous ont réservé.

Elle remercie également les interprètes pour la façon dont ils facilitent la communication.

Enfin elle exprime toutes ses remerciements aux représentants qui ne pourront participer aux réunions futures, pour les efforts fournis au sein du CPLOL.

Secrétaire de séance: Bent Kjaer

Traduction: Frédérique Brin-Henry

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire 6 mai 2006 à Athènes

1. Ouverture

La Présidente Birgitta Rosén-Gustafsson souhaite la bienvenue à l'ensemble des représentants présents à l'Assemblée Générale Extraordinaire 2006. Une mention spéciale est portée aux représentants de la Lettonie, Baiba Trinite, de la Croatie, Draženka Blažić, Darija Hercigonja Salamon et Katarina Pavić-Dokoza.

Puis la Présidente demande à l'Assemblée d'approuver deux amendements à l'ordre du jour distribué; soit le point 3 : Informations Générales, et le point 9 : Divers.

L'ordre du jour définitif est approuvé de façon unanime.

Le Secrétaire Général procède alors à un compte des représentants votants - résultant à 33 représentants votants.

2. Adoption du procès-verbal

Il n'y eut aucune objection ni de commentaire concernant le procès-verbal de l'AG de Graz (2005) dans sa version distribuée par courrier électronique à tous les représentants. Le procès-verbal est adopté unanimement par accord verbal.

3. Informations Générales

La présidente annonce que la vice-présidente du comité scientifique Tina Faber, a présenté sa démission pour des raisons personnelles. Puisque le Comité scientifique a terminé sa tâche, et que le congrès va se tenir dans un délai proche, et surtout parce que Hanneke Kalf a accepté la responsabilité des tâches restant à accomplir pour le congrès, le Comité Exécutif a décidé de ne pas chercher de remplaçant(e) pour ce poste.

La Présidente encourage toutes les associations à prévoir de présenter des candidat(e)s pour les élections en 2007 ;

La Présidente annonce ensuite que le CPLOL a acquis les droits pour le domaine cplol.eu. Grâce aux efforts du secrétaire général et une aide précieuse du responsable du registre des domaines en .eu, nous avons pu obtenir le droit d'être sur la liste des " pré-enregistrements secondaires" qui concer-

ne les noms de domaines correspondant aux divers " droits protégés par la loi nationale de l'état membre où sont déclarés les noms d'entreprises, les identifiants de commerce, les titres distinctifs protégeant les œuvres artistiques et littéraires, etc. "

La nouvelle adresse sera opérationnelle aussitôt que cela sera possible techniquement.

Hanneke Kalf nous fait part de l'ouverture du site Internet du congrès - www.cplol2006.de . Il inclut tous les renseignements sur le lieu du congrès, le programme, les inscriptions, l'hébergement.

4. La proposition française - Mise en place du groupe de travail

BRG récapitule les éléments amenant à cette situation et présente la procédure adoptée à Graz en 2005. Le groupe de travail doit se constituer de 5 représentants émanant d'associations différentes et du Président, du Secrétaire Général et du Trésorier du CPLOL.

La Présidente recueille les candidatures. La FNO présente un candidat, mais aucune autre proposition n'est annoncée.

Bauke énonce qu'il lui semble inadéquat de questionner la structure aussi rapidement après son adoption et sa mise en place.

Jean-Marc Kremer rappelle que la proposition française va au-delà de la structure.

Après discussion, et puisqu'aucune autre proposition ou candidature n'est annoncée, il est décidé de reporter cette question à l'AG ordinaire de 2007.

5. Vote sur l'admission de nouveaux membres (Lettonie et Croatie)

La présidente souhaite la bienvenue aux représentants des deux pays candidates à l'adhésion au CPLOL et demande à Baiba Trinite de présenter l'association Lettone.

Baiba Trinite s'adresse alors à l'AG:

L'association Latvijas Logopēdu Asociācija fut fondée en 1994. La population en Lettonie est d'environ 2,3 millions et il y a environ 350 orthophonistes.

Aileen Patterson ajoute que cela a été un réel plaisir d'accueillir la représentante lettone dans la

commission pour la journée, où elle a déjà pris une part active aux débats.

Le vote pour l'admission de l'association lettone en tant que membre à part entière du CPLOL s'est exprimé - par des applaudissements fournis.

La vice-présidente de l'Association des Orthophonistes Croates (Hrvatsko Logopedsko Društvo) Darija Hercigonja Salamoni présente à son tour l'association et la formation des orthophonistes en Croatie.

En Croatie il y a environ 700 orthophonistes parmi lesquels 380 sont membres de l'HLD. La formation des orthophonistes en Croatie est extraordinaire dans le fait qu'elle s'organise déjà en accord total avec la Charte de Bologne - et que les diplômés sont autorisés à exercer l'ensemble des compétences professionnelles uniquement après 5 années de formation, soit un niveau mastère.

La présidente recommande l'adhésion de l'association Croate en tant que membre observateur du CPLOL. Des applaudissements aussi fournis attestent de l'unanimité de l'Assemblée générale envers cette décision.

6. Vote sur la mise en place d'une " plate-forme commune " pour la profession d'orthophoniste en Europe.

Aileen Patterson nous rappelle le concept de "plate-forme commune" et la procédure pour obtenir la reconnaissance auprès de la commission de l'UE. Après une courte discussion et quelques clarifications en langage de tous les jours sur les implications pour les membres du CPLOL, cette déclaration est portée au vote :

The General Assembly of CPLOL, gathered in Athens on 6th May 2006, wants to establish a 'common platform' for the profession of speech and language therapy / orthophonie / logopaedics, as defined in paragraph 1 of art. 15 in the Directive 2005/36/EF of 7th September 2005.

L'Assemblée Générale du CPLOL, réunie à Athènes le 6 mai 2006, désire établir une "plate-forme commune" pour la profession d'orthophoniste/ logopède, telle qu'elle est définie dans le paragraphe 1 de l'Article 15 de la directive 2005/36/EF du 7 septembre 2005.

Le vote a résulté en une adoption unanime.

7. Congrès 2009

La présidente explique la situation actuelle: à ce jour le Comité Exécutif n'a reçu aucune information concrète de la part de l'Espagne ou du Portugal concernant un lieu, un budget, etc.

Ana Mendes (APTF) fait état de la volonté du Portugal d'aider à soutenir et aider à organiser et planifier le congrès, tout comme cela avait été proposé et accepté précédemment.

En réponse à la Présidente qui demande quelles seraient les associations susceptibles d'accueillir le prochain congrès (dans le cas où les essais hispaniques ne seraient pas transformés), la Slovénie se propose. Et la Croatie déclare qu'elle serait volontaire pour aider.

L'Assemblée Générale se montre satisfaite de cette proposition alternative.

8. A.G. 2007

Puisque la proposition initiale d'accueil de l'AG 2007 a été retirée, la Présidente demande s'il existe des candidatures. Baiba Trinite annonce que, sous réserve que le CA de son association soit d'accord, l'association Lettone se proposerait d'organiser cette AG et serait heureuse d'inviter le CPLOL à se rendre à Riga.

La Présidente et les représentants applaudissent à cette invitation.

9. Divers

A. au nom du DBL, Karin Mueller-Romheld propose la révision du rapport sur la prévention et demande que cette révision fasse partie de la liste de projets pour le prochain mandat.

B. La Croatie nous fait part et invite les membres du CPLOL à participer à la 7ème Conférence Internationale sur la Recherche en Sciences de l'Education et de la Rééducation, qui se tiendra à Zagreb en juin 2007.

C. La Présidente rappelle aux associations qu'il leur a été envoyé un " appel à poster " en février, pour les encourager à présenter leur association au congrès de Berlin. Cet appel sera envoyé à nouveau à tous les représentants.

D. Irene Verno s'enquiert du résultat du questionnaire sur la formation continue. L'association italienne aurait besoin de ce document pour appuyer ses discussions avec diverses autorités nationales.

Puis elle suggère d'avoir moins de pause-café dans la journée.

10. Clôture de l'AG

En remerciant tous les représentants pour cette réunion fructueuse dans une atmosphère ordonnée, la présidente déclare l'Assemblée Générale Extraordinaire terminée à 18h28.

Secrétaire de séance: Bent E. Kjaer

Traduction : Frédérique Brin-Henry

Rapport d'activité

du Comité Exécutif 2005-2007

Rapport de la Présidente

Ce mandat a été le premier fonctionnant avec la nouvelle structure du CPLOL. Le nombre de représentants est passé de 3 à 2 par pays, bien que le nombre d'associations membres ait augmenté. Pour le nouveau CE, élu au cours de l'AG de Graz en mai 2005, la tâche principale était d'organiser le 6ème congrès scientifique de Berlin.

Malheureusement le vice-président en charge de l'organisation du congrès a dû démissionner tout au début du mandat, aussi la plupart des autres membres du CE se sont partagé cette tâche. C'est néanmoins Hanneke Kalf, la vice présidente de la commission Pratique Professionnelle, qui a pris la principale responsabilité de ce congrès.

Réunions du CE

Le CE s'est réuni 11 fois depuis mai 2005 (Odense, Lisbonne, Paris, Aix-la-Chapelle, Athènes, Odense, Berlin, Paris, Utrecht, Stockholm et Riga). La réunion de Lisbonne était une réunion ad hoc, puisque l'ensemble des membres du CE ne pouvait être présent. Elle était organisée en lien avec le congrès APTF auquel était convié le CE afin de présenter le travail du CPLOL. Avant la réunion d'Aix-la-Chapelle nous avons eu l'occasion de rendre visite au bureau du DBL à propos du congrès. A Berlin, les membres du CE se sont réunis avant le début du congrès. Malheureusement deux des vice-présidents élus, Tina Faber (congrès) et Gorgios Kalomoiris

(reconnaissance) ont dû démissionner pour raisons personnelles, pour l'une en automne 2005 et l'autre à l'automne 2006.

Réunions des commissions

Il y a eu 4 rencontres: Paris, octobre 2005; Athènes, Mai 2006; Paris, octobre 2006 et Riga, Mai 2007.

Réunions Ad hoc / Assemblées Générales

En Mai 2006 il y eut une AG à Athènes. Les points principaux de l'ordre du jour en étaient le vote concernant deux nouvelles associations membres; des informations à propos du congrès, la constitution d'un groupe de travail sur la structure du CPLOL (proposition de la FNO), et le vote concernant la plate-forme professionnelle.

Au cours de l'Assemblée Générale d'Athènes, la Lettonie devint un membre à part entière par son association "Latvijas Logopedu Asociacija", et la Croatie, par le "Hrvatsko Logopedsko Društvo" devint membre observateur, puisque la Croatie n'est pas encore membre de l'Union Européenne. L'intention du CE, à l'AG d'Athènes, était de suivre la proposition de la FNO de mettre en place un groupe de travail pour évaluer la nouvelle structure du CPLOL. Il advint cependant qu'au cours de cette réunion, aucune autre association membre ne s'est portée volontaire pour traiter cette question aussi tôt après le changement, aussi il a fallu reporter ce point à l'AG de Riga 2007.

Un autre point important à l'ordre du jour à Athènes était le vote en faveur d'une plate-forme professionnelle pour les orthophonistes en Europe. La proposition a été adoptée à l'unanimité.

Durant son mandat, le CE a commencé à travailler sur ce processus.

C'est également durant ce mandat que la Norvège, qui était membre observateur du CPLOL depuis longtemps, a obtenu le statut de membre à part entière. Au cours de l'Assemblée Générale de Riga, nous voterons sur la candidature de cinq autres associations membres : la Slovaquie, l'Islande, la Bulgarie, la Pologne et Malte.

Contacts internationaux

Les contacts avec ASHA, l'association américaine des orthophonistes, se sont poursuivis. En novembre 2005, la présidente, le secrétaire général et la vice-présidente de la commission formation se sont rendus au congrès ASHA à San Diego aux USA. Au cours d'un "déjeuner des présidents", les conversations ont été fort intéressantes entre les différents présidents de beaucoup d'associations du monde entier.

Au cours du congrès du CPLOL le CE a rencontré le président, le Directeur exécutif et le responsable des ressources humaines d'ASHA afin d'échanger sur des problématiques professionnelles communes.

La présidente du CPLOL a écrit un article sur le

CPLOL et son congrès, qui sera publié dans le bulletin ASHA " perspectives sur les sciences de la communication et ses troubles dans des populations de cultures et de langues diverses ". Cet article présente le travail du CPLOL. En octobre 2005 le CPLOL était invité à présenter le CPLOL au cours du congrès APTF de Lisbonne. Au même moment le secrétaire général était invité pour la même raison en Croatie. En novembre 2006 la présidente était invitée à Bratislava, en Slovaquie, pour présenter le CPLOL aux collègues slovaques. Cette période a été très active et occupée, et nous nous préparons à d'autres avancées positives dans

les deux années à venir. Nous espérons accueillir d'autres nouveaux membres au CPLOL. Le travail important entrepris devra se poursuivre pour la mise en place d'une plateforme commune, des initiatives de pratiques professionnelles, et des liens internationaux plus larges. Nous devons travailler au développement de notre profession dans toute l'Europe, afin que tous les orthophonistes puissent exercer efficacement et que tous nos patients puissent bénéficier du meilleur traitement possible.

Birgitta Rosén-Gustafsson

Traduction: Frédérique Brin-Henry

Rapport du Commission Pratique Professionnelle

L'AG a pris la décision en mai 2005, à Graz, de réduire à deux le nombre de comités, en réunissant la commission prévention et la commission recherche/base de données/congrès, pour former la Commission Pratique Professionnelle (CPP), coordonnée par Hanneke Kalf et la Commission Congrès (CC), coordonnée par Tina Faber. La CPP a tenu trois réunions après l'AG dans sa nouvelle structure : Octobre 2005 à Paris, Mai 2006 à Athènes et Octobre 2006 à Paris.

L'activité principale de la CPP a été les projets de prévention, la Journée Européenne, la liste des revues et bases de données, et les lignes de conduite.

Projets prévention :

Le travail du précédent Comité Prévention s'est poursuivi, surtout en ce qui concerne les documents disponibles sur Internet. Il s'agit d'affiches décrivant le développement des compétences d'expression et de compréhension du langage, les brochures décrivent comment faciliter le développement du langage à différentes étapes, et les questionnaires servent à dépister d'éventuels retards de langage. Ces trois documents sont disponibles dans diverses langues et de nouvelles traductions ont été terminées. L'affiche est maintenant traduite en 16 langues, au lieu de 14 précédemment, les brochures en 17 langues, au lieu de 8, et les questionnaires en 10 langues au lieu de 6. L'enquête comparant l'implication des orthophonistes d'Europe dans le domaine de la dysphagie oropharyngée est terminée et le rapport final a été traduit en français.

Journée Européenne de l'Orthophonie

Le 6 mars 2006 fut organisée la deuxième Journée Européenne de l'Orthophonie, ce après quelques années d'interruption. C'est la date du 18ème anniversaire du CPLOL qui avait été retenue. L'événement était une idée du précédent Comité Prévention, et le thème était le résultat du travail effectué plus tôt par le comité : " le développement du langage de 0 à 3 ans ". Le slogan principal en était : " apprendre à communiquer - c'est aussi grandir ".

Les objectifs principaux étaient de familiariser les orthophonistes avec les affiches, les brochures et les questionnaires du site CPLOL et de permettre au grand public et aux professionnels s'occupant de jeunes enfants (parents, puéricultrices, pédiatres, enseignants de maternelle) de prendre conscience du développement normal du langage et des signes et des conséquences d'un retard de langage. Au cours de la réunion du comité en octobre 2005 le thème a été fixé et les participants ont pu échanger leurs idées et conceptions. L'évaluation de mai 2006 a montré que la plupart des pays s'étaient impliqués dans l'organisation de la journée, en fonction de la politique du pays, du budget, et des professionnels actifs au plan local. Pour certains pays, la journée fut le point de départ d'une action à plus grande échelle, pour d'autres il s'est agi d'une journée thématique qui s'est partiellement intégrée dans leur propre programme.

Liste des revues et bases de données

Le précédent comité Recherche/Bases de données/Congrès avait publié trois listes de revues liées au domaine de l'orthophonie et une liste de bases

de données disponibles sur Internet, y compris leurs URL. Au cours de chaque réunion de comité, les listes sont vérifiées et complétées, mais peu d'adaptations ont été nécessaires (octobre 2006).

Lignes de conduite pour la Qualité

La commission Pratique Professionnelle est également en charge des aspects principaux intéressant les orthophonistes qualifiés. La discussion concernant les lignes de conduite pour la qualité et les échanges à propos des normes et des développements nationaux se sont poursuivis au cours des réunions d'octobre 2005 et de mai 2006. Le principal obstacle réside en la différence significative entre les divers pays d'Europe dans la mise au point de documents et de lignes de conduite. Cela complique l'enjeu de trouver des critères minima ou des normes. En octobre 2006 la commission a décidé tout d'abord de mettre à jour les documents concernant des aspects qualitatifs existant sur le site. Les documents suivants (dont certains ont plus de 10 ans) sont en cours de remaniement dans les groupes de travail :

- ◆ Le Profil Professionnel
- ◆ La Charte Ethique et d'exercice professionnel
- ◆ Rapport sur la profession

Comité Congrès

Il est responsable de l'organisation du congrès du CPLOL, en coopération avec un pays hôte, et ce tous les trois ans. Le 6ème congrès a eu lieu du 15 au 17 septembre 2006 dans le Centre des Congrès de Berlin, en lien avec le Deutsches Bundesverband für Logopädie (DBL). Le thème du congrès était " une Europe multilingue et multiculturelle ; un défi pour les orthophonistes ". Le programme a été conçu en octobre 2005 par les membres du comité scientifique : Antonio Carvahal, Pierre Dessailly, Tina Faber, Kaisa Launonen, Joe Reynolds et Wiebke Scharff. Tina Faber, qui présidait le comité, a malheureusement dû démissionner l'hiver qui a suivi, et c'est Hanneke Kalf qui a repris le flambeau avec l'aide des autres membres du comité exécutif. Le congrès a été suivi par plus de 900 participants, dont les deux tiers étaient allemands. Les 300 personnes restantes provenaient de 25 pays différents. Les langues du congrès étaient l'anglais, le français et l'allemand, et trois intervenants principaux avaient été invités : le Dr. Paradis qui vient du Canada, le Dr. Tracy d'Allemagne et le Dr. Salameh de Suède.

Au cours du congrès ont été organisés une confé-

rence de presse et d'autres réunions avec des décideurs allemands, afin de les informer sur notre profession et notre patientèle. La session de clôture a été assurée par M. Özdemir, un homme politique germano-turque, qui insista sur l'importance de posséder des capacités adéquates de communication dans une société moderne. Sur une échelle de 1 à 5, l'évaluation du congrès par les participants est de 3,78. Les notes les plus élevées correspondent à l'appréciation du thème (4,5), et des présentations des conférenciers - pivots (4,3), ce qui confirme le succès du congrès.

Hanneke Kalf

Traduction: Frédérique Brin-Henry



Rapport du Commission Formation Initiale

L'AG avait décidé en mai 2005 à Graz de créer un comité Formation (CF), présidé par Aileen Patterson, en lien avec le comité de reconnaissance du diplôme (CR), présidé par George Kalomoiris. Ce comité a été mis en place pour traiter des questions de reconnaissance des qualifications dans l'Europe, permettant ainsi au CPLOL de jouer un rôle primordial dans le maintien de normes pour la profession en Europe.

Le comité Formation a depuis lors tenu trois réunions : Octobre 2005 à Paris, Mai 2006 à Athènes et Octobre 2006 à Paris. Les activités principales du CF ont été concentrées sur la révision et la mise à jour des Minima Incompressibles pour la Formation des Professionnels, sur le lien et des contributions au Projet International d'Architecture Terminologique, et sur le soutien du travail du Comité Reconnaissance.

Révision des Minima Incompressibles

Le 7 Septembre 2005, Le Parlement Européen et le Conseil ont adopté une nouvelle Directive sur la reconnaissance des qualifications professionnelles (OJ L255 du 30.9.2005).

Dans son article 15, cette Directive vise à faciliter la reconnaissance des qualifications professionnelles sur la base des plates-formes communes. Le CF, en lien avec le comité de Reconnaissance a par conséquent travaillé à la sélection des caractéristiques et des niveaux de formation que devrait comporter la plate-forme de formation des orthophonistes au travers de l'Europe. Des informations plus complètes ont été rassemblées concernant les niveaux de formation disponible ou obligatoire dans chaque état membre. Le sous-groupe sur les Minima Incompressibles a mis à jour les normes (Naples 1 May 1998/2) de façon à ce que la compilation d'inventaire soit possible, répertoriant le contenu et les compétences requises pour la pratique professionnelle. Cela nous permettra de disposer des renseignements nécessaires pour remplir les conditions décrites dans la directive :

L'article 15 stipule en effet que l'objectif de la plate-forme est de " prédéfinir " les critères de qualifications pour dépasser les différences entre les études de chaque pays, permettant ainsi de surseoir au besoin de mesure complémentaire. La révision des minima permettra de fait de faciliter les comparaisons des différences et des similitudes des formations professionnelles selon les pays

et également de faciliter l'établissement d'une plate-forme commune.

Les minima ont reçu au sein du comité un assez large accord concernant le contenu et les compétences requises, il persiste des divergences dans l'estimation du nombre d'années et du cadre d'études post bac/A level nécessaire. Le CF a également examiné avec soin les niveaux de formation existants, et le niveau Master qui semble représenter les aspirations européennes de la profession. L'avancée de ces comparaisons en utilisant le système européen de crédits est assez lent, car à ce jour tous les pays ne décrivent pas leur formation en terme de crédits ECTS.

Une mise à jour de la base de données des informations concernant les systèmes de formation initiale dans chaque pays et le nombre d'étudiants a également été nécessaire, de même qu'un partage d'information concernant les systèmes de formation, surtout en ce qui concerne nos nouveaux pays membres, qui nous ont rejoints suite à l'élargissement de l'Europe.

Projet Terminologie

Un petit groupe de travail a participé, avec d'autres personnes d'autres pays du monde, à un projet à long terme, piloté par Regina Walsh de Speech Pathology Australia, visant à établir une architecture terminologique pour la profession. Ce groupe, le

International Group on Terminology Frameworks Communication Sciences and Disorders (IGOTFCSD) - Groupe International pour une Architecture Terminologique des Sciences et des Troubles de la Communication tente d'améliorer l'adéquation, l'accessibilité et la constance de la terminologie dans le domaine des sciences de la communication et de ses troubles. Un des premiers résultats en est la rédaction d'un historique de la terminologie, qui peut être téléchargé (en anglais) à l'adresse suivante :

http://www.cplol.eu/eng/A_History_of_Terminology_of_CSD.pdf

Un séminaire et une présentation de l'avancée du projet seront à l'ordre du jour du congrès IALP de Copenhague au mois d'août.

Aileen Patterson

Traduction: Frédérique Brin-Henry

Comité Reconnaissance

Le travail du comité de reconnaissance s'est concentré sur les plates-formes communes qui sont elles-mêmes reliées à la reconnaissance mutuelle et la libre circulation des professionnels. Le travail du comité est en lien direct avec les minima incompressibles/ les compétences/ les crédits ECTS. Les plates-formes communes ont été présentées lors de l'AG d'Athènes en 2006. L'AG s'est prononcée en faveur de l'évolution vers des étapes

qui permettront au CPLOL d'obtenir le statut de plate-forme commune. Ces étapes incontournables sont:

- 1) inventaire des règlements nationaux
- 2) établissement de la plate-forme
- 3) adoption des statuts.

Une comparaison des systèmes de formation d'un petit nombre de pays a également été entreprise (France, Grèce, Autriche).

George Kalomoiris

Traduction: Frédérique Brin-Henry

Budgets

Rapport d'années 2005 and 2006

Pendant le mandat 2005-2007, le CPLOL a modifié sa structure, en demandant deux délégués par pays, à la place de trois. Ce changement a réduit les coûts des réunions. Néanmoins, le CPLOL n'a pas couvert ses frais en 2005, à cause des dépenses de l'Assemblée Générale, où trois délégués ont été convoqués pour achever les travaux dans les commissions. Le déficit budgétaire en 2005 était de 10000 euros, et ce trou a été rempli en puisant dans nos réserves. En 2006 le budget a fait un surplus de 16000 euros; la raison principale en était des dépenses moins élevées pour les hôtels et les voyages; en plus, il n'y avait pas d'Assemblée Générale normale en 2006. Le rapport budgétaire définitif du congrès de Berlin n'était pas encore arrivé à la fin de l'année. Le surplus ou le déficit éventuel du congrès paraîtra dans les comptes de 2007.

Nous attendons des dépenses plus élevées pour 2007, puisque l'Assemblée Générale dure plus longtemps, et nous couvrons trois nuits de logement. Le CPLOL continue à grandir. Il est difficile de calculer les conséquences financières de l'adhésion de nouveaux pays membres, puisque tout dépend de l'importance des associations dans ces pays. Basé sur les données dont nous disposons actuellement, nous attendons un déficit de 6500 euros.

Les dépenses pour les déplacements et les logements restent tout aussi imprévisibles qu'avant. Nous cherchons toujours des lieux bon marché

pour les réunions, mais il y a des restrictions sur les catégories d'hôtels où nous nous rencontrons, parce qu'il nous faut des salons plutôt grands pour les commissions et pour l'Assemblée Générale. Nous comptons en plus avoir des dépenses sur les projets de liaison et de collaboration internationales, avec la possibilité de frais de déplacement élevés.

Le Comité Exécutif s'est penché sur la situation financière, et il a conclu qu'une proposition devrait être posée à l'Assemblée Générale de 2007, pour augmenter le tarif des cotisations. Le trésorier a écrit aux associations membres (en octobre 2006), en les avertissant de la situation financière, pour qu'elles puissent prendre position, et pour leur permettre de répondre au CE avant que la proposition soit rédigée pour l'ordre du jour.

Si l'on regarde les biens du CPLOL d'un point de vue plus inclusif, on voit que nous gagnons énormément de bienfaits des heures de travail et de l'engagement des délégués; il est impossible de donner une valeur financière et budgétaire sur ces atouts. Le trésorier remercie les délégués et les membres du CE de leurs apports dans la gestion de nos finances; il offre des remerciements surtout aux délégués qui ont accepté la responsabilité de trouver des lieux convenables pour les rencontres dans leurs pays.

Traduction : Joe Reynolds

CPLOL Accounts 2005 and 2006					
Income					
	Main account (euros)			Account 847044	
	Total				
	2005	2006			
Subscription fees 1	82041,21	83020,66			
Subscription fees 2	1731,66	1942,41			
Interest received	1163,76	1654,07			
Other (inc congress funds returned)	9515,37	2511,8			
Total	94452	89128,94			
Expenditure					
	Main account (euros)			(DKK)	(DKK)
	Subtotal	Total (euros)		2005	2006
		2005	2006		
General Assembly +commissions					
travelling expenses	34469,9	22109,72			
accommodation expenses	43595,5	29478,44			
miscellaneous	0	0			
		78065,39	51588,16	7611,13	4982
				€ 1.021,59	€ 668,70
Executive committee					
travelling expenses	9854,68	13958,67			
accommodation expenses	3964,01	2473,01			
miscellaneous	0	0			
		13818,69	16431,68	53835,13	4274,42
				€ 7.225,90	€ 573,72
Projects					
international relations congress		0	0		
Administration					
secretariat	0	0			
translation	2023,02	2271,00			
account charges	0	0			
bank fees	107,56	180			
treasury and cash	269,49	0,00			
internet site	0	0			
		2400,07	2451	7240,81	13672,86
				€ 971,88	€ 1.835,21
Total		94284,15	70470,84	68687,07	22929,28
				€ 9.219,37	€ 3.077,63
				1 euro = 7,45 dkk	

Nouveaux membres du CPLOL

Le Comité Exécutif est heureux de vous annoncer que :

- **Norsk Logopedlag** (Norvège) a demandé son statut de membre à part entière - selon l'Art. 7A des statuts - et que le CE a considéré le Norsk Logopedlag en tant que membre à part entière depuis le 1er janvier 2007. Norsk Logopedlag était membre observateur du CPLOL depuis 1993.

- cinq associations ont déposé leur demande d'adhésion (par ordre alphabétique):

- ❖ Bulgarie: l'Association nationale des logopèdes en Bulgarie
- ❖ Islande : Félag talkennara og talmeinafræðinga
- ❖ Malte: Association of Speech Language Pathologists Malta
- ❖ Pologne: Polski Związek Logopedów
- ❖ Slovaquie: Slovak Association of Logopaedists

Ces associations se présenteront elles-mêmes - et l'Assemblée Générale votera sur ces candidatures.

← Remarques sur les comptes

Les dépenses principales pour le site web CPLOL ont été couverts par le compte danois; les paiements se trouvent sur la poste budgétaire d'Administration. Les dépenses sur le site web comportaient en plus les frais de transition pour la création de l'adresse cplol.eu.

Les dépenses de 2005 comprenaient l'achat de deux vidéo-projecteurs numériques, qui se trouvent sur la poste des frais EC (compte danois).

Les frais de déplacement EC 2005 et 2006 sont trompeurs, parce qu'une partie des dépenses 2006 relevaient de déplacements pendant les deux années précédentes. Les paiements sont attribués toujours à l'année dans laquelle ils sont effectués, et non pas à l'année où l'activité s'est

produite; cela permet une fermeture des comptes à la fin décembre, et facilite le travail des vérificateurs aux comptes.

Les frais de voyage du CE étaient moins élevés en 2006, parce que deux membres du CE ont démissionné pendant le mandat.

Pour les revenus marqués 'Divers' dans les comptes, il s'agit principalement de remboursements par les délégués des nuits supplémentaires, ou les frais des délégués supplémentaires, ou des invités aux repas pendant le weekend des commissions.

Pendant ce mandat, aucun versement a été effectué aux délégués ni aux membres du CE, mis à part les frais, indiqués ci-dessus.

Traduction: Joe Reynolds

Election du C.E.

La candidature des personnes suivantes a été déposée par leur associations respectives, aux postes spécifiques du Comité Exécutif 2007- 2009.

Aucune autre candidature n'a été reçue à la date du 12 février 2007, ni même après.

Postes	Nom	Pays	Elu(e) pour le poste la première fois en
Présidente	Birgitta Rosén-Gustafsson	Sweden	2005
Secrétaire Général	Aileen Patterson	Royaume Uni	
Trésorier	Joe Reynolds	Royaume Uni	2003
Vice-présidente Comm. Formation Initiale	Pirkko Rautakoski	Finlande	
Vice-présidente Comm. Pratique Prof.	Maria Christopoulou	Chypre	
Vice-présidente Comm. Scient./ Congr.	Hanneke Kalf	Pays-Bas	
Vice-Président Comm. Reconnaissance	Bent E. Kjær	Danemark	





Plan of projects – CPLOL – 2005-2007

Paris 21 October 2005



Status May 2007

Project	cf. statutes	Acting unit	Responsible person/office	
To establish CPLOL as a professional platform in Europe thus promoting the profession and CPLOL	Art. 5, A and C	Executive Comm. + Recogn. Comm.	P + GS	⇒
Financing of CPLOL-activities Funding of CPLOL-projects by the E.U.	Art. 22	Executive Comm.	Tres.	⇒
Proactive efforts to have all EU member countries' SLT associations as members of CPLOL	Art. 5, K	Executive Comm.	GS	✓ ⇒
Recognition as NGO	Art. 5, A	Executive Comm.	P + GS	⇒
Planning of the 7th Scientific CPLOL Congress	Art. 5, F	Executive Comm.	EC	✓
Participation in IGOT (International Group of Terminology)	Art. 5, H	Executive Comm. + Educ. Comm.	VP-Ed (+ BK)	✓
Revision / Update of Minimum Standards – in accordance with Res. no. 9	Art. 5, B	Educ. Comm.	VP-Ed	✓
Compile and work out a basis for recognition of diplomas	Art. 5, B	Recogn. Comm.	VP-Re	⇒
Establishing the European Day of Speech and Language Therapy as a regular event	Art. 3 and 5	Prof. Pract. Comm.	VP-PP	✓
Quality guidelines	Art. 5, B	Prof. Pract. Comm.	VP-PP	•
Carry through the 6th Scientific CPLOL Congress	Art. 5, F	Scient. Comm. (+ Exec. Comm.)	VP-Sc Tres.	✓

⇒ : ongoing; ✓ : done; • : finished / stopped



Plan of projects – 2007–2009

Project	Cf. statutes	Acting unit	Responsible person(s)
To establish CPLOL as a professional platform in Europe thus promoting the profession and CPLOL	Art., 5, A and C	Executive Committee + Recognition Committee	P + GS + VP Rec.
Financing of CPLOL-activities Funding of CPLOL-projects by the E.U.	Art. 22	Executive Comm.	Tres.
Proactive efforts to have all EU member countries' SLT associations as members of CPLOL	Art. 5, K	Executive Comm.	GS
Recognition as NGO	Art. 5, A	Executive Comm.	P + GS
Evaluation of structure and functioning of CPLOL		Executive Committee	
Compile and work out a basis for recognition of diplomas	Art. 5, B	Recognition Committee	VP Rec
Organizing European Day yearly	Art 3 and 5	Commission Professional Practice	VP Com PP
Revision or update of Documents : Code of Ethics, Professional Profile, Prevention document, Report of the Profession	Art. 5, B	Commission Professional Practice	VP Com PP
Data on Epidemiology of SLT disorders in Europe	Art. 5, G	Commission Professional Practice	VP Com PP
Organizing 7th Congress 2009	Art. 5, F	Executive Committee, Congres Committee	VP Congress, EC
Planning 8th Congress 2012	Art. 5, F	Executive Committee	EC

Revision des Minima Incompressibles pour la formation

La révision par la commission formation des minima incompressibles pour la formation est terminée.

Soumis au vote durant l'Assemblée Générale en mai 2007

Les membres doivent se prononcer sur

1. l'adoption du document ci-dessous
2. l'adoption de la déclaration définitive concernant le niveau d'entrée dans la profession, en lien avec la Résolution n° 9

MINIMA INCOMPRESSIBLES POUR
LA FORMATION INITIALE
Naples, 1 May 1998
21 oct 2005 Paris version 2
Amendée à Riga le 12 mai 2007

1. Introduction

Suite à la description exhaustive de la formation initiale des orthophonistes / logopèdes telle qu'elle est organisée dans les différents pays qui en sont membres, le CPLOL a conclu qu'il était important de déterminer des minima incompressibles concernant le contenu de cette formation initiale. Le but de ce travail est :

- d'établir des minima incompressibles pour la formation initiale des orthophonistes / logopèdes, permettant au CPLOL d'évaluer et d'analyser les programmes de formation actuels au sein des pays, et d'avoir une base dans le cas où une association présente sa candidature au CPLOL.
- de fournir des lignes de conduite aux pays qui souhaitent mettre en place une formation initiale en orthophonie
- de fournir des lignes de conduite aux pays souhaitant réorganiser la formation initiale.

Au vu de l'évolution de la formation et de la profession, ces minima ont été mis à jour, reflétant ainsi les changements dans les approches formatives et la description de la compétence professionnelle de l'orthophoniste/logopède.

2. Principes

1. Nous émettons la recommandation que tous les

objectifs, le contenu de la formation en orthophonie et les méthodes d'enseignement utilisées soient en accord avec la charte éthique du CPLOL.

2. Les études doivent permettre à l'étudiant de devenir un professionnel expert en la complexité de la communication humaine et ses troubles.
3. Les études doivent mener à une approche scientifique, à la résolution de problème et à la réflexion, dans et à propos de sa pratique.
4. L'étude de la rééducation de la communication - et des troubles de la déglutition doit être fondée sur des approches ou des preuves scientifiques.
5. les études doivent intégrer l'enseignement de la théorie, de compétences méthodologiques scientifiques, ainsi que l'enseignement de l'application pratique de la théorie, et inclure une partie non négligeable de pratique clinique.
6. Les études doivent inculquer une conscience des différences culturelles et sociales, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de chaque pays, et le respect de ces différences entre les individus et les sociétés.
7. La formation doit permettre aux étudiants d'acquérir une connaissance générale dans tous les domaines lui permettant de travailler avec tous types de patients et de tous les âges, présentant des troubles de la communication et/ou de la déglutition, y compris dans la prévention de ces troubles.
8. La formation doit permettre à l'étudiant de prendre conscience des responsabilités éthiques

et légales du contexte dans lequel s'inscrit l'exercice de sa profession, et de la nécessité pratiquer dans le respect de la sécurité et de l'éthique.

9. La formation doit permettre à l'étudiant d'évaluer la recherches et notamment les preuves, et de pouvoir mener des recherches simples.

10. La formation doit permettre à l'étudiant de mettre en œuvre des capacités et des savoirs dans la résolution de problème dans des environnements nouveaux ou non familiers.

11. La formation doit permettre à l'étudiant de disposer d'une opportunité d'étudier et d'apprendre qui peut être très largement autonome ou auto-dirigée.

3. Points principaux

Une formation orientée sur l'étudiant signifie que les étudiants doivent développer et savoir montrer leurs compétences.

Une compétence professionnelle peut se concevoir comme : l'intégration de connaissances, la compréhension des capacités et des habiletés mises en œuvre par une personne qui suit les obligations qu'elle possède, dans ce contexte spécifique de rééducation orthophonique (contexte de la Santé et de l'Education). A la fin de sa formation l'étudiant doit avoir obtenu et doit pouvoir présenter toutes les compétences nécessaires à l'orthophoniste.

Au cours de sa formation, l'étudiant apprend et présente différents niveaux de compétence.

Les compétences professionnelles nécessaires aux étudiants ont été regroupées en trois domaines de compétence:

Compétence domaine A : Pratique Clinique: prévention, soins, formation et conseil: travailler avec et pour des patients et leur communauté.

Compétence domaine B: Organisation: travailler dans et pour une structure.

Compétence domaine C : Profession : travailler pour le développement de la profession et de la discipline.

Compétence domaine A :

Pratique Clinique: prévention, soins, guidance et conseil: travailler avec et pour des patients.

Compétence 1 : concevoir et participer à des actions de prévention :

L'orthophoniste offre au(x) patient(s) des actions de prévention primaire, secondaire et tertiaire, afin de réduire les risques les risques

d'installation de troubles et/ ou de limitations dans les activités.

Compétence 2a : offrir des soins

L'orthophoniste propose au(x) patient(s) des soins en orthophonie, d'une manière professionnelle et empathique, afin de faciliter ou d'alléger le poids de leurs troubles et/ou de leurs limitations.

Compétence 2b: formation, guidance et conseil.

L'orthophoniste propose au patient, son entourage ou sa famille et son environnement/sa communauté, une guidance et des conseils d'une manière professionnelle et responsable, afin de permettre au patient de fonctionner à un meilleur niveau et de faciliter la participation du patient à des activités de la vie quotidienne.

Compétence 3 : coordination des actions concernant le patient

L'orthophoniste coordonne les actions concertées à destination du patient ou du groupe ciblé de patients afin de permettre aux actions de prévention, de soins, de guidance et de conseil de fonctionner dans un processus cohérent et continu.

Compétence Domaine B :

Organisation: travailler dans et pour une structure:

Compétence 4: travailler efficacement au sein d'une structure ou d'un service de soins

L'orthophoniste contribue activement au développement et à la mise en œuvre de la politique visant à sauvegarder la continuité du lieu d'exercice ou du service de soins, et l'intégrité des structures au sein desquelles l'orthophonie est proposée.

Compétence 5: Gestion du cabinet, de la structure, du service ou du pôle

L'orthophoniste dirige dans le cabinet, la structure, le service ou le pôle, d'une manière responsable afin d'assurer une bonne organisation du service rendu.

Compétence 6: Encadrer et guider les collègues, les membres de l'équipe et les stagiaires.

L'orthophoniste encadre et guide les collègues, les membres de l'équipe et les stagiaires afin que les tâches relevant de notre profession soient effectuées de façon appropriée.

Compétence Domaine C :

Profession: développement de la profession et de la discipline

Compétence 7: développer la profession et les compétences professionnelles

L'orthophoniste remplit un rôle actif pour promouvoir la connaissance de notre profession, en développant l'orthophonie et les normes nécessaires au maintien et à l'amélioration d'un exercice professionnel de qualité.

Compétence 8: mise en place de méthodes, de techniques, de lignes de conduite et de programmes scientifiques

L'orthophoniste joue un rôle actif dans le développement des méthodes, en initiant des nouveaux programmes, des techniques et des lignes de conduite afin de maintenir une adéquation entre des actions de prévention, de soin, de formation et les demandes sociales actuelles.

4. Contenu de la formation d'Orthophoniste

4.i Matières Théoriques

Afin de travailler efficacement, dans de bonnes conditions de sécurité ; les orthophonistes/logopèdes doivent posséder une bonne connaissance des fonctions de l'être humain en ce qui concerne la communication, la déglutition ; le développement normal (sciences biomédicales, sciences du langage), ainsi que les troubles pouvant affecter ces fonctions (pathologie du langage et de la parole), et les divers moyens d'identifier, de bilancer et de mesurer la sévérité de ces troubles, et leur gestion.

Ils doivent également être capables d'analyser le comportement du patient et la façon dont le trouble affecte la vie quotidienne du patient (sciences comportementales, y compris la psychologie).

De plus, la profession doit contribuer à l'avancement de l'état des connaissances des troubles de la communication, des troubles de la déglutition, des méthodes de bilan, de rééducation et de plan thérapeutique. Par conséquent, les étudiants doivent être aidés, durant leurs études, à devenir des " praticiens/chercheurs ", qui vont continuellement chercher l'information la plus récente concernant les différents domaines d'application de leur profession.

"The programme should include coverage of the supporting disciplines. Such coverage should provide the students with an overview of the main contexts of each discipline, and detailed study of such theories and approaches as are directly relevant to the understanding of human communication and its disorders. The relevance of each disci-

pline to the study of logopaedics should be made clear to the students. The study of each of these disciplines should include a practical component. "

" Le programme doit couvrir l'ensemble des disciplines associées. Ceci doit permettre aux étudiants de posséder une vue d'ensemble des principaux contextes de chaque discipline, et l'étude détaillée de ces théories et des approches sont aussi pertinents pour comprendre la communication humaine et ses troubles. La pertinence de chaque discipline de cette étude de l'orthophonie doit être claire pour les étudiants. L'étude de chacune de ces disciplines doit inclure une composante pratique. "

(IALP Guidelines 1995, p. 297)

Sciences biomédicales

L'étude de ce domaine doit inclure des connaissances théoriques concernant:

les bases biologiques de la parole et du langage ; anatomie et physiologie, physique de la parole et de l'acoustique, sciences médicales cliniques comme la neurologie, l'ORL, la pédiatrie, la gériatrie, la psychiatrie, l'orthodontie, l'audiologie, la phoniatry, la génétique, et les techniques d'investigation.

Sciences du langage

L'étude dans ce domaine doit inclure la linguistique (phonétique/phonologie, sémantique, lexicque, morphologie/syntaxe et pragmatique), psycholinguistique, neurolinguistique, sociolinguistique et plurilinguisme.

Sciences du comportement

L'étude dans ce domaine doit inclure les disciplines suivantes : psychologie (développementale, clinique, cognitive, sociale), neuropsychologie, sciences de l'éducation et sociologie.

Pathologie de la parole et du langage :

L'étude dans ce domaine doit inclure les troubles développementaux ou acquis affectant la parole et le langage y compris : l'aphasie, les troubles de l'articulation, les troubles de la voix, les troubles de la fluence (bégaiement), les troubles de la déglutition, les troubles du langage écrit, les malformations crâniofaciales, les troubles de l'apprentissage, les troubles du spectre autistique, les troubles du comportement affectif et comportementaux, les maladies neurodégénératives, la communication alternative et augmentative, et les troubles de l'audition.

Recherche

La méthodologie de recherche scientifique doit faire partie intégrante du programme de formation. Le développement de ces capacités de recherche doit inclure les divers aspects théoriques suivants : méthodologie de recherche et l'application de méthodes quantitatives et qualitatives ; travail pratique en observation, recueil de données, transcription, prise de mesure, analyse et application de nouvelles informations et leur transmission. Les étudiants doivent connaître l'offre et l'utilité de la recherche concernant l'efficacité de la rééducation et les pratiques fondées sur les preuves dans les sciences et les troubles de la communication.

Les étudiants doivent pouvoir avoir accès à des publications scientifiques internationales.

Santé Publique

L'étude en Santé Publique doit porter sur la prévention, les interactions de communication, les systèmes (inter)nationaux de santé, et leur organisation

4.ii Pratique clinique et cours pratiques

La méthodologie doit couvrir les aspects principaux de la pratique clinique : prévention, bilan, diagnostic, prise en charge et évaluation, liaison avec des collègues. Afin d'accéder à une compétence dans les divers champs méthodologiques, l'étudiant doit acquérir différentes capacités cliniques qui doivent couvrir les compétences suivantes :

a) adapter la façon dont il/elle communique avec le patient et son entourage afin de :

1. identifier la raison pour laquelle le patient est venu le consulter
2. identifier, décrire et évaluer la communication et les compétences de communication du patient
3. parvenir à une conclusion adéquate et poser un diagnostic clinique
4. concevoir un plan thérapeutique et le mettre en place
5. évaluer les effets de la rééducation/ de l'intervention

b) posséder une connaissance approfondie des méthodes de bilan et des méthodes de rééducation pour les divers troubles de la communication, de la déglutition et des techniques et des méthodes utiles pour la réadaptation et la rééducation, y compris la guidance parentale et l'intervention précoce.

c) comprendre comment coopérer avec d'autres

membres des équipes pluridisciplinaires.

Stages pratiques de formation

Les études en orthophonie doivent comprendre suffisamment de stages pratiques professionnels placés sous la responsabilité d'orthophonistes/logopèdes qualifiés et compétents. Le stage pratique doit être organisé afin de permettre au stagiaire d'acquérir des compétences généralisables (transversales) et de mettre en place des plans thérapeutiques adaptés aux besoins du patient.

a) Stages pratiques

Au cours de la formation initiale, les étudiants doivent acquérir une expérience pratique pour assumer les différents rôles et les fonctions qu'ils auront à jouer dans l'exercice de leur profession ; prévention, bilan, diagnostic, et rééducation des troubles de la parole et du langage.

Les étudiants doivent obtenir une expérience pratique:

- en travaillant avec à la fois des adultes et des enfants présentant des troubles de la parole et du langage fonctionnels et organiques, développementaux ou acquis
- d'évaluation et de prise en charge des troubles de la déglutition / alimentation.

Il est très important de prendre en considération la variété potentielle des troubles telle qu'elle est mentionnée dans les " matières théoriques ".

b) capacité à appliquer la théorie à la pratique

Il est important que l'étudiant apprenne grâce à la théorie et le travail clinique, que chaque orthophoniste doit être à la fois un clinicien et un praticien/chercheur. Au début de la rééducation il/elle doit prendre en compte les modèles théoriques pertinents et bilancer les capacités de communication et les troubles du patient afin de planifier un plan thérapeutique adapté. Au cours de la rééducation l'orthophoniste doit évaluer les effets de la rééducation afin de vérifier les résultats de la rééducation et procéder si nécessaire aux ajustements du programme thérapeutique en lien avec les progrès du patient. A chacune des étapes de la rééducation, il/elle doit être capable d'intégrer des éléments théoriques à la pratique et de reconnaître que la pratique enrichit la connaissance scientifique en proposant des exemples, en facilitant les ajustements et en montrant également les limites.

5. Evaluations des résultats et de la formation

Il est important de suivre régulièrement les pro-

grès des étudiants dans leur devenir d'orthophoniste, en lien avec leurs connaissances théoriques et leurs capacités et attitudes pratiques. Les compétences des étudiants doivent être évaluées au cours de la formation, en ce qui concerne l'étendue de leurs connaissances, leur implication et leur capacité à les transférer dans les situations professionnelles spécifiques et complexes.

Les étudiants doivent être évalués sur le contenu des cours et des stages. Les capacités de recherche scientifique appliquée doivent être évaluées par la rédaction d'un mémoire/thèse à la fin de leurs études.

6. Qualifications des chargés d'enseignement et des maîtres de stage

Les chargés d'enseignement auprès des futurs orthophonistes doivent posséder :

Une connaissance approfondie de la profession, de son champ d'activité et du rôle et des fonctions requise des orthophonistes/logopèdes dans

leur pratique professionnelle quotidienne. Les cours de pathologie du langage et de la parole doivent être principalement assurés par des orthophonistes.

Les stages doivent être supervisés par les orthophonistes possédant l'expertise clinique nécessaire, et lorsque cela est le cas doivent être inscrits auprès de l'organisation professionnelle et/ou institutionnelle adéquate dans le pays désigné.

Niveau d'entrée dans la profession

Afin d'atteindre le niveau de compétences, de capacités et de connaissance tel qu'il est décrit ci-dessus, le CPLOL considère que ces études doivent se poursuivre dans une université ou à un niveau universitaire équivalent, selon les principes de Bologne visant un niveau européen universitaire.

Traduction: Frédérique Brin-Henry

Projet Journée Européenne

La Commission Pratique professionnelle estime qu'il est intéressant de célébrer chaque année la Journée Européenne de l'Orthophonie. Un thème différent pourrait être choisi chaque année, fondé sur les sujets principaux de l'orthophonie chacun à tour de rôle. Chaque thème serait ainsi le même tous les 6 ans.

Depuis la Journée Européenne 2006, il est clair que l'investissement dans les activités nationales et locales varie selon que le thème fait alors partie de la politique nationale. Suggestions de thèmes proposés à Paris en 2006:

2008: troubles d'origine neurologique (chez l'adulte et l'enfant) : dysphagie, aphasie, dysarthrie, dyspraxie, déficits linguistiques/cognitifs.

2009: troubles de la voix (chez l'adulte et l'enfant)

2010: troubles de l'audition: prévention/rééducation

2011 : Bégaiement

2012 : Langage : dysphasie, développement, langage écrit

2013 : multilinguisme ou autre thème particulier

2014: troubles d'origine neurologique etc...

La mise en œuvre de la Journée Européenne incombe aux pays, le CPLOL offre un réseau qui soutient l'organisation, un échange sur les expériences, évolue et propose des informations sur le site Internet etc...

Propositions :

1. célébrer une " Journée Européenne de l'Orthophonie " le 6 mars de chaque année.
2. la commission Pratique Professionnelle en fixera le thème (et les spécificités) pour l'année suivante, au cours de la réunion de printemps.
3. les associations sont libres d'adopter ce thème ou non, en fonction de leur politique nationale en cours.

Proposition sur les cotisations

L'Assemblée Générale résout que la formule pour les cotisations des membres du CPLOL soit modifiée, pour prendre en compte les augmentations des prix des activités du CPLOL. A partir de janvier 2008, la cotisation doit être calculée comme suit.

Forfait;

- Pour les associations membres avec moins de 500 membres; 150 euros
- Pour les associations membres avec 500 membres ou plus; 300 euros

Somme per capita

Par membre jusqu'à 3000 membres	3,00 euros
Par membre de 3001-6000 membres	2,00 euros
Par membre de 6001-9000 membres	1,00 euro
Par membre de 9001-10000 membres	0,50 euro

Membres observateurs

Somme per capita; 0.50 euros par membre

Contexte et raisonnement

La formule pour les cotisations n'a pas changée depuis 1998, mise à part la conversion du système ancien avec l'arrivée de l'euro. Les dépenses augmentent toujours, et le CPLOL doit maintenir un niveau raisonnable de réserves, pour être en position de répondre aux besoins inattendues, et aux variations budgétaires d'une année à l'autre.

La formule proposée comporte une modification majeure du forfait, et une modification parallèle du seuil où l'on passe du niveau plus bas (150 euros) au niveau de 300 euros. Cette changement est proposée pour donner plus de poids au forfait, mais en évitant que l'augmentation soit trop onéreuse pour les associations plus petites qui ont néanmoins plus de 100 membres.

La proposition comporte en plus une modification des seuils pour les niveaux réduits de la somme per capita, et un système modifié de ces niveaux. On voudrait par ce moyen empêcher que le poids des revenus du CPLOL ne se repose davantage sur les associations les plus grandes, qui contribuent déjà la majorité du budget du CPLOL.

Traduction : Joe Reynolds

Propositions des associations membres

Propositions de la FNO :

- Mise en place d'une commission spécifique pour réfléchir sur le fonctionnement du CPLOL, mandatée pour faire des propositions de réformes sur les méthodes de travail, en raison de l'élargissement de l'UE (27 pays); la façon dont les pays sont représentés, un système prenant en compte la taille du pays, le principe de majorité qualifiée selon le sujet du vote...
- L'adoption d'une résolution ferme du CPLOL sur les minima incompressibles du contenu d'une formation initiale de grande qualité des orthophonistes /logopèdes/ SLTs.
- La modification de la cotisation de base des organisations membres, quel que soit le nombre de ses adhérents, avec une série de cotisations supplémentaires qui dépendraient du nombre d'adhérents.
- Une discussion autour de l'adoption possible du principe d'inviter les intervenants qui participent au congrès.

**Quelle association
se porte volontaire
pour organiser
l'AG de 2009 ?**

Sujets nationaux

Allemagne

En Allemagne, une nouvelle loi entrant en vigueur le 1er avril apportera un grand nombre de changes dans le secteur de la santé (loi sur l'affermissement de la concurrence dans le régime d'assurance maladie réglementaire). Les actes d'orthophonie restent partie intégrante du tableau des prestations et doivent par conséquent être pris en charge par les caisses d'assurance maladie, une fois que le médecin les a prescrit. En raison d'une réorganisation des compagnies d'assurances maladie, il en résultera cependant des répercussions dramatiques sur le financement des prestations. Un montant fixe que l'assurance percevra dorénavant pour chaque assuré devra suffire à couvrir tous les frais. En cas où l'assurance nécessitera des moyens supplémentaires, elle sera obligée de charger ses membres affiliés d'une cotisation plus élevée. Étant donné que d'autre part on a simplifié la possibilité de changer d'assurance maladie, les compagnies devront craindre de perdre des affiliés par une augmentation de la cotisation. C'est par le principe de concurrence que les instances politiques cherchent à contraindre les assurances à une gestion économique. Pour les orthophonistes, cette pression aura pour conséquence de compliquer les négociations budgétaires.

Comme la nouvelle loi améliorera le remboursement des prestations médicales, les caisses d'assurances maladie s'attendent à une augmentation des frais se montant à 30%, une somme qui devra par conséquent être économisée chez les autres prestataires, c'est-à-dire aussi chez les orthophonistes.

Les réglementations contractuelles ont été encore plus libéralisées afin de permettre aux assurances maladie de s'acquitter des dépenses des assurés. Ainsi les assurances pourront plus facilement conclure leurs propres contrats avec les différents prestataires (hôpitaux, médecins, thérapeutes, service de soins) pour parvenir à une meilleure prise en charge à des coûts réduits. Le changement suscite un nombre de questions quant à son fonctionnement et pas de réponses jusqu'à présent. Une seule chose est claire: la pression économique sur les orthophonistes, qu'ils soient salariés ou indépendants, va s'accroître.

Beaucoup de changements aussi dans le système scolaire en Allemagne. Ils ne concernent pas tou-

jours l'ensemble des écoles, le système scolaire étant du ressort des Länder. Cependant, une grande partie des Länder songe à faire passer un dépistage obligatoire des compétences du langage chez les enfants de 4 ans afin de déceler ceux qui sont en difficulté et leurs offrir un soutien pédagogique deux ans avant le début de la scolarité. Les mesures visent surtout les enfants migrants, quitte à savoir s'ils disposent de suffisamment de compétences pour suivre les cours d'école sans difficultés, tandis que les enfants avec des troubles de langage ne sont pas pris en considération. Comme ceux-ci ne profiteront pas d'un secours uniquement pédagogique, le dbf redoute que leur situation ne se détériore. Après la passation du bilan à l'école maternelle, les parents devront en outre se rendre chez le médecin avec leurs enfants pour obtenir un bilan et une rééducation orthophonique. Le dbf craint que les instances politiques et pédagogiques responsables des réglementations scolaires ne font pas de distinction entre une compétence langagière réduite et un véritable trouble de langage. et s'attend encore moins à ce que les parents connaissent la différence.

C'est pourquoi le dbf se doit d'intensifier toute mesure apte à faire connaître les traits caractéristiques des troubles du langage et les moyens à leur rééducation ainsi qu'à sensibiliser les instances politiques sur les problèmes engendrés par les nouvelles réglementations.

*Traduction de l'allemand par Karin Müller-Römheld
(4/07)*

Italie

En Italie, le 24 janvier 2006, la loi concernant l'Ordre National des Professionnels de la santé a été approuvée. La FLI (Fédération Italienne des orthophonistes-logopèdes) et les autres associations des Professionnels de la Santé ont lutté longtemps pour obtenir cette réglementation. La loi 43/06 établit un système d'"ordres et albums", avec l'inscription obligatoire des professionnels des quatre catégories suivantes: infirmier, réhabilitation, profession technique, prévention. La FLI joue un rôle important dans l'organisation de nouveaux ordres et espère établir ainsi davantage de garanties et une certaine qualité de services par rapport aux "lobbies".

De toute façon tout ceci pourrait être entravé par

la Réforme Générale de la Profession Libérale établie par le nouveau gouvernement. En effet, celle-ci empêche l'institution de nouveaux ordres tout en reconnaissant ces associations Professionnelles. La FLI pourrait donc devenir une association reconnue apportant ainsi une différence minime par rapport à la situation actuelle.

Le programme "l'éducation continue en Médecine" établi que les Associations professionnelles séparent la formation et l'activité scientifique de celle représentative. Ainsi la FLI a délégué une partie de ses activités à une association créée dans ce but : la "société scientifique des orthophonistes-logopèdes Italiens". La FLI n'organisera donc plus de congrès sur des thèmes scientifiques mais seulement sur des thèmes professionnels généraux comme en 2005 au congrès "Evidence in speech and Language Therapy".

En ce qui concerne l'"*evidence based medicine*", la FLI a formé 3 groupes de travail multidisciplinaires pour définir des lignes de conduite concernant l'aphasie, la dysphagie et le dysfonctionnement spécifique du langage. Le groupe de travail sur la dysphagie a organisé une "Consensus Conference" qui définissait la ligne de conduite et qui travaille actuellement sur l'essor des conseils et sur l'impact des évaluations. De son côté, le groupe de travail sur le dysfonctionnement spécifique du langage, a participé à la "Consensus Conference" organisée par l'Association Italienne pour la Dyslexie.

Bien qu'ayant un très bon rapport avec les autres associations des Professionnels de la Santé, parfois la FLI s'oppose à certaines d'entre elles pour défendre les droits des orthophonistes-logopèdes. Récemment, selon l'ordre des Psychologues, ces derniers s'occuperaient de plus en plus de la réhabilitation alors que leur Profil Professionnel ne le prévoit pas; ce serait convenant de instituer une branche institutionnelle dans le Cours de Psychologie sur la "Réhabilitation des dysfonctionnements langagiers".

En 2006 un premier groupe d'orthophonistes-logopèdes a obtenu la "laurea specialistica" de 2ème niveau en Science des professions de la santé et de la réhabilitation. Les orthophonistes-logopèdes ont désapprouvé le contenu des cours jugé trop lié au Management et le nombre de places disponibles trop restreint.

La Profession a commencé à bénéficier d'un Master d'une durée de 1 an (60 crédits), qui s'effectue après les 3 premières années ou après la "laurea specialistica". Les Masters ont traité différents sujets comme la réhabilitation Neuropsychologique, la Déglutition, le Dysfonctionnement langagier des enfants.

De plus, l'année dernière, la FLI a inauguré son nouveau site Internet, en mettant l'accent sur la facilité d'accès au portail. Des liens ont été créés avec les sites régionaux donnant ainsi un panorama complet de la logopédie italienne.

A Paris -

Octobre

27 et 28, 2007

- à J6is Paris Berthier Porte de Clichy



Périphérique : sortie Porte de Clichy, entrer dans Paris, prendre l'av. de Clichy sur 300 m, entrée de l'hôtel 1^{ère} rue à droite.
Métro : Brochant (L 13). **RER** : Porte de Clichy (ligne C) à 300 m. **Bus** : 31, 66, 54.
Piscine et fitness. Centre de convention 1600 m² de salons.